

14, passage Dubail 75010 PARIS

T. +33 (0)1 40 36 41 46

contact@plateforme-palestine.org

www.plateforme-palestine.org

A l'attention de :

Federica Mogherini Commission européenne Rue de la Loi 200 1040 Bruxelles BELGIQUE

Paris, le 23 novembre 2016

Objet : Le défenseur des droits de l'Homme palestinien Salah Khawaja détenu arbitrairement

Madame la Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères,

Nos organisations souhaitent porter à votre attention l'arrestation du défenseur des droits palestinien Salah Khawaja par les forces de sécurité israéliennes le 26 octobre dernier. Il a été emmené au centre d'interrogatoire de Petah Tikva, en Israël, et est depuis détenu sans aucun accès à un avocat.

Salah Khawaja est membre du comité de coordination de l'organisation Stop the Wall et secrétaire du Comité national Boycott, Désinvestissement et Sanctions (BNC) en Palestine. Stop the Wall est un mouvement populaire qui allie les luttes non-violentes de comités populaires palestiniens et effectue un travail de plaidoyer au niveau national et international en faveur du droit des Palestiniens impactés par le Mur et les colonies israéliennes. Le BNC est une coalition d'organisations palestiniennes qui conduit et promeut le mouvement non violent BDS.

Le 26 octobre 2016 en pleine nuit, les forces israéliennes ont pris d'assaut la maison de S. Khawaja à Ramallah, l'ont fouillée, ont endommagé ses biens immobiliers, puis ont emmené le défenseur des droits, sans l'informer sur la raison de cette arrestation.

S. Khawaja est toujours détenu au centre de Petah Tikva, situé sur le territoire israélien, en violation de l'article 49 de la Quatrième Convention de Genève qui interdit le transfert des populations civiles en dehors du territoire occupé.

Le 9 novembre dernier, après 15 jours d'interrogatoire, un juge militaire a étendu la période d'interrogatoire de 8 jours. Salah Khawaja a assisté à l'audience les yeux bandés, il semblait très affaibli et a perdu beaucoup de poids. Ses collègues de Stop the Wall ont exprimé leurs inquiétudes sur de possibles tortures subies lors de son interrogatoire. Le 16 novembre, une cour militaire a de nouveau étendu la période d'interrogatoire de 8 jours. S. Khawaja n'a toujours pas accès à son avocat, en contravention à l'article 72 de la Quatrième Convention de Genève.

Membres: Amani, Artisans du Monde (Fédération), Association des Universitaires pour le Respect du Droit International en Palestine (AURDIP), Association France Palestine Solidarité (AFPS), Association pour les jumelages entre les camps de réfugiés palestiniens et les villes françaises (APF), Centre d'études et d'initiatives de solidarité internationale (CEDETIM), Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active (Ceméa), Cimade, Collectif Interuniversitaire pour la Coopération avec les Universités Palestiniennes (CICUP), Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement - Terre Solidaire (CCFD-Terre Solidaire), Comité de Bienfaisance et de Secours aux Palestiniens (CBSP), Comité de Vigilance pour une Paix Rélle au Proche-Orient (CVPR-PO), Comité Gaza Jérusalem Méditerranée, Enfants Réseau Monde/ Services (ERM/SERVICES), Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT), Génération Palestine, Ligue des Droits de l'Homme et du citoyen (LDH), Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté - section française (LIFPL), Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP), Mouvement de la Paix, Mouvement de la Paix, Mouvement de la Paix, Mouvement de la Réconciliation (MIR), Mouvement pour une Alternative Non violente (MAN), Pax Christi France, Secours Catholique-Caritas France, Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement (SIDI), Terre des Hommes France, Union Juive Française pour la Paix (UJPF).

Actuellement quelque 7000 Palestiniens sont détenus dans les prisons israéliennes pour des raisons politiques, dont de nombreux défenseurs des droits de l'Homme, et ce en violation du droit international. Cette arrestation intervient dans un dangereux contexte d'arrestations et de menaces à l'encontre des défenseurs des droits de l'Homme palestiniens et israéliens. Nous demandons ainsi :

- que les chefs de mission de l'UE en poste à Jérusalem et Tel-Aviv interpellent les autorités israéliennes sur le cas spécifique de Salah Khawaja et demandent sa libération ;
- qu'ils les rappellent à leurs obligations internationales en matière de détention en garantissant notamment l'accès à un avocat ;
- que l'UE replace la question des détenus palestiniens et des défenseurs des droits au cœur des discussions bilatérales avec Israël et des conférences internationales à venir sur le dossier Israël-Palestine;
- que l'UE veille à la présentation de rapports réguliers par les chefs de mission de l'UE sur la situation des défenseurs des droits humains en Israël et en Palestine occupée, en formulant des recommandations quant aux actions devant être menées par l'UE conformément aux <u>Orientations de l'Union européenne concernant les Défenseurs des Droits de l'Homme</u>;

Tant qu'Israël continuera de violer le droit international, nous appelons l'Union européenne à suspendre l'Accord d'Association UE-Israël, selon ses articles 2 et 79 qui énoncent que « le respect des droits de l'Homme et des principes démocratiques [...] constitue un élément essentiel du présent accord » et prévoient la suspension de l'accord en cas de non-respect de cette clause.

A défaut de cette mesure qui nous paraît indispensable, nous appelons l'UE à faire pression sur les autorités israéliennes afin que ces intimidations et mesures attentatoires aux libertés et droits fondamentaux cessent. Israël a l'obligation de protéger les défenseurs des droits de l'Homme en Israël et en Palestine occupée afin qu'ils puissent librement exercer leur mission.

Dans l'attente de la suite que vous donnerez à notre requête, nous vous prions d'agréer, Madame la Haute Représentante, l'expression de notre haute considération.

Claude Léostic, Présidente de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine

C. Leostic